



jeudi 15 avril 2010

dossier de presse

visite de chantiers sur le canton de Saint-Symphorien-de-Lay

Par **Michel CHARTIER**, vice-président du conseil général de la Loire

| | |
|---|----------|
| Commune de Pradines : rendre plus sûre les déplacements sur la RD 27 | 2 |
| Communes de Pradines et Saint-Cyr-de-Favières : amélioration du franchissement des ponts-rails sur la RD 9 | 3 |
| Communes de Pradines et Régny : aménagement du franchissement de la RD 9 par le ruisseau de la Goutte Ivra | 4 |
| Commune de Régny : amélioration du franchissement du passage à niveau sur la RD 80 | 6 |
| Commune de Régny : améliorer la traversée du bourg | 7 |

contact presse :

Pierre CHAPPEL
04 77 48 42 38
06 21 12 25 47
pierre.chappel@cg42.fr

Commune de Pradines : rendre plus sûre les déplacements sur la RD 27

Le Conseil général de la Loire réalise l'aménagement et la sécurisation de la RD 27 entre le bourg de Pradines et la RD9 (la route qui relie Saint-Victor-sur-Rhins à l'Hôpital-sur-Rhins).

Ce projet, long de plus de deux kilomètres, se réalisera en deux temps. Il consiste à élargir légèrement la chaussée, créer des accotements, et rectifier les virages.

Lors du chantier, la commune de Pradines implantera également une canalisation d'assainissement sous la route départementale.

La première tranche de travaux a démarré le 17 novembre 2009 et s'est achevée avant les fêtes de fin d'année. A cette occasion, d'importants travaux de terrassement ont été réalisés. La commune de Pradines a pu ainsi intervenir en tout début d'année 2010.

Les travaux communaux sont maintenant exécutés. Puis, ce fut au tour des concessionnaires et gestionnaires des réseaux d'eau et d'électricité de terminer leurs déplacements.

Depuis le 29 mars dernier, les travaux du Conseil général ont ainsi pu reprendre les travaux de terrassement et revêtement de surface. Cette première phase des travaux sera achevée dans la deuxième moitié du mois de juin.

La deuxième tranche des travaux est déjà à l'étude. Elle concernera le reste de cette portion, jusqu'au carrefour avec la RD 9. Prochainement, le Conseil général procédera aux achats des terrains nécessaires.

Communes de Pradines et Saint-Cyr-de-Favières : amélioration du franchissement des ponts-rails sur la RD 9

Les trois ponts-rails situés sur la RD 9, qui permettent le franchissement la voie ferrée entre L'Hopital sur Rhins et l'abbaye de Pradines, se caractérisent par une hauteur limitée (4 mètres à 4,20 mètres en moyenne). Ceci rend compliquée la circulation des poids-lourds et la desserte économique des communes de Régný et Saint-Victor-sur-Rhins. Il arrive fréquemment que des poids-lourds restent bloqués sous ces ponts-rails, ce qui entraîne des difficultés de circulation sur la route départementale.

Dans ce contexte, Michel CHARTIER, conseiller général du canton de Saint-Symphorien-de-Lay, souhaite depuis de nombreuses années que des aménagements soient réalisés sur ces ponts-rails afin de faciliter le transit des poids-lourds.

Sous son impulsion, le Conseil général a demandé en 2007 à la SNCF de réaliser une étude pour permettre leur mise au gabarit (hauteur recherchée de 4,65 mètres). Le projet retenu consiste à augmenter la hauteur des deux-premiers ponts-rails après L'Hopital-sur-Rhins, sans les élargir. Le troisième ouvrage à proximité de l'abbaye de Pradines sera reconstruit à proximité de l'existant.

Ces travaux réalisés par Réseau Ferré de France seront intégralement financés par le Conseil général. La modification des deux premiers ponts-rails est estimée à 600 000 €. La construction du nouvel ouvrage à 3 500 000 €.

Les travaux des deux premiers ponts-rails sont programmés entre la fin 2011 et le début 2012. La construction du nouvel ouvrage, qui n'est pas programmée, sera engagée ultérieurement.

Communes de Pradines et Régny : aménagement du franchissement de la RD 9 par le ruisseau de la Goutte Ivra

Contexte : un problème d'écoulement des eaux

Le ruisseau de la Goutte-Ivra franchit la RD 9 en limite des communes de Pradines et Régny, à proximité immédiate de son embouchure dans le Rhins.

Des problèmes d'écoulement des eaux importants existaient sur le secteur avant la réalisation des travaux mis en œuvre par la Conseil général.

Des ouvrages hydrauliques très anciens, hors d'usage et sous dimensionnés ne permettaient pas le libre écoulement des eaux de la Goutte Ivra sous la RD 9.

Cette situation entraînait depuis de nombreuses années une rétention et une stagnation des eaux à l'amont de la RD9. Des débordements de celles-ci sur la route départementale ont même été à déplorer lors de précipitations importantes, en décembre 2003 et avril 2005 en particulier.

Lors d'événements pluviaux conséquents, il était donc parfois nécessaire pour des raisons de sécurité d'interdire la circulation sur la RD9 au droit du ruisseau de la Goutte Ivra, ce qui était très contraignant pour les usagers de la RD9 et les riverains qui empruntent quotidiennement cet itinéraire.

Dans ce contexte, et après plusieurs années d'études, le Conseil général de la Loire a décidé d'engager les travaux afin de résoudre durablement ces problèmes d'inondation.

Les travaux réalisés durant l'été 2009 :

Les ouvrages existants ont laissé place à un nouvel ouvrage plus conséquent (1 600 mm de diamètre). Grâce à lui, le ruisseau peut e libre écoulement du, sans débordement sur la RD9 en cas de crue importante.

L'ouvrage hydraulique d'une longueur de 45 mètres a été implanté à une profondeur de dix mètres sous le niveau de la RD9, ce qui a nécessité un terrassement important pour sa mise en œuvre. Au total 8 000 m³ environ de matériaux ont été nécessaire pour ces travaux de terrassement.

L'aménagement consistait également à réaménager le lit de la Goutte-Ivra à l'amont de la RD9, afin de lui redonner autant que possible une configuration naturelle.

La prise en compte de l'environnement :

Les matériaux issus du terrassement de la RD9, stockés provisoirement à proximité du chantier, ont été réutilisés comme remblais après la mise en œuvre de l'ouvrage hydraulique.

Les matériaux excédentaires ont été pour partie mis en remblais à proximité, au pied de la chapelle de Naconne, ceci pour permettre le modelage d'anciens délaissés routiers et donc une meilleure intégration paysagère.

Le cours du ruisseau a été traité à l'amont de la RD9 par des aménagements « naturels » et écologiques (seuils naturels, fascines de protection des berges...).

La réalisation de cet aménagement a donc permis de rétablir une continuité écologique (circulation des poissons, petite faune, ...), entre le Rhins et la Goutte-Ivra, ce qui n'existait pas initialement.

D'autre part, les terrains situés à l'amont de la RD 9 qui ont été modelés pour une meilleure intégration paysagère, seront vendus par le Conseil général afin d'être exploités à des fins agricoles.

Le coût de l'opération

Le coût total de l'opération s'élève à près de 300 000 euros TTC.

Commune de Régnny : amélioration du franchissement du passage à niveau sur la RD 80

Améliorer ce franchissement : une vraie nécessité en terme de sécurité

Le franchissement du passage à niveau situé à l'entrée du bourg de Régnny pose aujourd'hui des problèmes en terme de sécurité. La chaussée est étroite. En outre, un virage à proximité immédiate du passage à niveau ne permet pas le croisement des véhicules dans des conditions de sécurité satisfaisantes. Ceci est d'autant plus difficile quand il s'agit de poids-lourds ou de transports en commun. Or, les transports scolaires du Conseil général empruntent cet itinéraire.

D'autre part, le tracé en courbe de la RD 80 à l'approche du passage à niveau et la présence d'habitations en bordure de route ne permettent pas une visibilité et une perception suffisante des véhicules déjà engagés, ce qui amplifie les difficultés de circulation sur le secteur.

Dans ce contexte, l'amélioration des conditions de circulation et de franchissement du passage à niveau s'impose comme un enjeu fort en terme de sécurité pour le Conseil général. Une étude d'aménagement a donc été engagée dans le courant de l'année 2009, ceci en étroite concertation, entre autres, avec les transporteurs scolaires.

Une solution : élargir la route

Le projet d'aménagement retenu consiste à élargir la route, à l'opposé des habitations existantes, afin de permettre le croisement sans difficulté des véhicules, des bus en particulier. Des trottoirs seront également créés pour permettre la circulation des piétons.

Les travaux consisteront à élargir la chaussée, ce qui nécessitera la réalisation d'un ouvrage de soutènement pour stabiliser le talus.

L'objectif du Conseil général est de commencer par acquérir les terrains dans le courant de l'année 2010 et de réaliser ensuite les travaux.

Commune de Régny : amélioration de la traversée du bourg

La traversée du centre bourg de Régny par la RD 80 est très étroite, la circulation routière et des piétons est par conséquent très difficile.

Dans ce contexte, la commune de Régny s'est portée acquéreur de plusieurs propriétés bâties à l'angle des rues du Marché et Jean-DEVILAINE, avec l'aide financière du Conseil général.

La démolition de cet ensemble bâti va permettre d'élargir la chaussée et de réaliser des trottoirs pour la circulation des piétons. L'objectif de la commune est d'améliorer le transit et la circulation au niveau du carrefour.

Les travaux de démolition seront réalisés par le Conseil général, ils sont prévus au début de l'été 2010.